

# POSTULAT

**Auteur** Sandro Fux (suppl.), SVPO, Alessandro Marino (suppl.), SVPO, Patrick Sciamanna (suppl.), SVPO, et Larissa Jossen (suppl.), SVPO  
**Objet** Coordination régionale du calendrier scolaire  
**Date** 12.06.2013  
**Numéro** 3.0029

---

Par le passé, les calendriers scolaires ont régulièrement fait l'objet de débats auprès des familles et des écoles, en matière de dates et de durée des vacances. Les débats ne pourront certes pas toujours être évités, mais il convient de trouver un compromis satisfaisant la majorité des personnes concernées, à caractère général et adapté à nos régions. Il est notamment primordial de respecter les sensibilités régionales.

A l'heure du dépôt de ce postulat, des parents haut-valaisans inquiets exigeaient un calendrier scolaire adapté aux besoins de leurs enfants (suivant le schéma: 8 semaines d'école, 2 semaines de vacances). Cette exigence a été clairement mise en évidence par une récolte de signatures adressée au Conseil d'Etat. Jusqu'à preuve du contraire, «8 semaines d'école, 2 semaines de vacances» est le rythme optimal pour les enfants.

## Conclusion

Afin de répondre au besoin légitime de la région du Haut-Valais de disposer d'un schéma directeur pour l'adoption des futurs calendriers scolaires, les postulants exigent donc du Conseil d'Etat pour le Haut-Valais:

- de faire débiter les vacances d'été avec la fin du mois de juin;
  - de limiter la durée des vacances d'été à 6-7 semaines;
  - de fixer la rentrée après le 15 août, conformément à la durée des vacances d'été;
  - d'instaurer 2 semaines de vacances d'automne, d'hiver et sportives, ainsi qu'une semaine de vacances en mai;
  - de respecter les besoins des communes touristiques et
- d'examiner un schéma directeur pour le Valais central et un autre pour le Bas-Valais et de se demander comment répondre à leurs exigences.